



**RAPPORT SPECIAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
A L'ASSEMBLEE GENERALE
SUR LES ATTRIBUTIONS GRATUITES D'ACTIONS POUR L'EXERCICE 2010
(ARTICLE L.225-197-4 DU CODE DE COMMERCE)**

Le Conseil d'administration a arrêté, lors de sa réunion du 7 mars 2011, les termes du présent rapport conformément aux dispositions de l'article L.225-197-4 du code de commerce, afin d'informer l'Assemblée Générale des opérations réalisées en vertu des dispositions prévues aux articles L.225-197-1 à L.225-197-6 du même code.

Le 7 mars 2011

Pour le Conseil d'administration
Le Président du Conseil



**RAPPORT SPECIAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
A L'ASSEMBLEE GENERALE
SUR LES ATTRIBUTIONS GRATUITES D' ACTIONS POUR L'EXERCICE 2010**

Conformément à la loi, il vous est communiqué ci-après les informations intéressant les attributions gratuites d'actions de la société SCOR SE (la « **Société** ») réalisées en 2010.

1) Renseignements généraux portant sur les actions attribuées gratuitement en 2010 :

Dans le cadre du régime légal prévu aux articles L. 225-197-1 et suivants du Code de commerce :

- En vertu de la délégation de compétence conférée par l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires 15 avril 2009 dans sa vingt-troisième résolution, le Conseil d'administration a arrêté, le 2 mars 2010, sur recommandation du Comité des Rémunération et des Nominations :
 - un plan d'attribution d'actions gratuites destiné à l'ensemble des salariés non *Partners* de SCOR SE et de ses filiales françaises et étrangères et ce, conformément aux dispositions de l'article L.225-197-6 du Code de commerce ;
 - un plan d'attribution d'actions gratuites destiné au Président Directeur Général et à certains salariés *Partners* de SCOR SE et de ses filiales françaises et étrangères.
- En outre, en vertu de la délégation de compétence conférée par l'Assemblée Générale Mixte du 28 avril 2010 dans sa vingtième résolution ; le Conseil d'administration a arrêté, le 28 avril 2010, sur recommandation du Comité des Rémunérations et des Nominations :
 - un plan d'attribution d'actions gratuites et de performance destiné à certains salariés *Partners* à recruter/recrutés après le 2 mars 2010, non mandataires sociaux de SCOR SE et de ses filiales françaises et étrangères, mis en place le 12 octobre 2010, ;
 - un plan d'attribution d'actions gratuites destiné aux collaborateurs de SOLAREH SA, dont la Société détient indirectement 50% du capital et des droits de vote via sa filiale à 100% SCOR Global Life SE, mis en place le 17 décembre 2010.

Les Conseils du 2 mars et du 28 avril 2010 ayant arrêté les plans du 02 mars et du 12 octobre 2010, ont décidé à cet égard, sur proposition du Comité des Rémunérations et des Nominations, que l'acquisition (i) de la totalité des actions attribuées au mandataire social ainsi qu'aux membres du Comex et aux *Executive Global Partners* et, (ii) de la moitié des actions attribuées aux autres salariés *Partners* du Groupe, serait conditionnée à la réalisation d'au moins trois des quatre conditions de performance suivantes :

- (1) la notation financière de SCOR par Standard & Poor's doit être maintenue à « A » en 2010 et 2011;
- (2) le ratio combiné de SCOR Global P&C doit être inférieur ou égal à 102% en moyenne en 2010 et 2011;
- (3) la marge opérationnelle de SCOR Global Life doit être supérieure ou égale à 3%, en moyenne en 2010 et 2011 ;
- (4) le *return on equity* « ROE » de SCOR doit dépasser de 300 points de base le taux sans risque en moyenne en 2010 et 2011.

En sus des conditions de performances rappelées ci-dessus, il a été décidé par le Conseil que l'acquisition de 20% des actions attribuées au mandataire social ainsi qu'aux membres du Comex, serait conditionnée à la réalisation de la surcondition de performance suivante :

- (5) un relèvement à "A" de la note de solidité financière donnée à SCOR par AM Best avant mars 2011.

L'acquisition de la totalité des actions attribuées le 02 mars 2010 en faveur de l'ensemble des salariés non *Partners* du Groupe, ainsi que l'acquisition des actions attribuées le 17 décembre 2010 en faveur de l'ensemble des salariés de SOLAREH SA, ne sont, pour leur part, soumises à aucune condition autre que celle de présence dans l'entreprise à la date d'acquisition.

Le tableau ci-dessous présente les attributions d'actions gratuites réalisées en 2010, en vertu des autorisations données par la 23^{ème} résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 15 avril 2009 et par la 20^{ème} résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 28 avril 2010 :

Date du Conseil d'administration	Nombre total d'actions attribuées	Période d'acquisition / Durée de la période de conservation	Nombre total d'attributaires	Conditions et critères d'attribution	Origine des actions à attribuer
2 mars 2010	680 700	2 mars 2010 au 2 mars 2012 Inclus/ 2 ans	123	Condition de présence dans l'entreprise au 2 mars 2012 inclus Conditions de performance du Groupe	Auto-détention
	716 600	2 mars 2010 au 2 mars 2014 Inclus/ Pas de période de conservation	219	Condition de présence dans l'entreprise au 2 mars 2012 inclus Conditions de performance du Groupe	Auto-détention
	66 780	2 mars 2010 au 2 mars 2012 Inclus/ 2 ans	318	Condition de présence dans l'entreprise au 2 mars 2012 inclus	Auto-détention
	148 260	2 mars 2010 au 2 mars 2014 Inclus/ Pas de période de conservation	706	Condition de présence dans l'entreprise au 2 mars 2012 inclus	Auto-détention
28 avril 2010	6 120	17 décembre 2010 au 17 décembre 2012 Inclus/ 2 ans	25	Condition de présence dans l'entreprise au 17 décembre 2012	Auto-détention
	26 500	12 octobre 2010 au 12 octobre 2012 Inclus/ 2 ans	11	Condition de présence dans l'entreprise au 12 octobre 2012 Conditions de performance du Groupe	Auto-détention
	18 410	12 octobre 2010 au 12 octobre 2014 Inclus/ Pas de période de conservation	9	Condition de présence dans l'entreprise au 12 octobre 2012 Conditions de performance du Groupe	Auto-détention

- 2) Attribution gratuite d'actions aux mandataires sociaux de SCOR SE, en 2010, par SCOR SE ou par les sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L.225-197-2 du code de commerce :

Mandataires sociaux concernés	Nombre d'actions	Valeur ¹
Denis KESSLER	125 000	-

- 3) Attribution gratuite d'actions aux mandataires sociaux de SCOR SE, en 2010, par les sociétés contrôlées au sens de l'article L.233-16 du code de commerce, à raison des mandats et fonctions exercées par lesdits mandataires au sein desdites sociétés contrôlées en 2010 :

Néant

- 4) Liste des dix salariés du groupe SCOR, non mandataires sociaux, auxquels a été attribué le plus grand nombre d'actions, en 2010, par SCOR SE et par les sociétés mentionnées à l'article L.225-197-2 du code de commerce :

Salariés	Nombre d'actions gratuites attribuées	Valeur ²
Paolo DE MARTIN	48 000	-
Gilles MEYER	48 000	-
Victor PEIGNET	48 000	-
Julien CARMONA	48 000	-
François DE VARENNE	40 000	-
Benjamin GENTSCH	40 000	-
Philippe TRAINAR	40 000	-
Frieder KNÜPLING	32 000	-
Yvan BESNARD	16 000	-
Henry Jr. KLECAN	16 000	-

- 5) Attributions gratuite d'actions, en 2010, par SCOR SE et les sociétés mentionnées à l'article L.225-197-2 du Code de commerce aux différentes catégories de salariés bénéficiaires :

Nombre d'actions gratuites attribuées	Valeur ³	Nombre de bénéficiaires salariés	Répartition des actions entre catégories de bénéficiaires
125 000	-	1	Mandataire social
344 000	-	8	Membres du Comex
973 210	-	353	<i>Partners</i>
215 040	-	1 024	<i>Non Partners</i>
6 120	-	25	Collaborateurs de SOLAREH SA

¹ Compte tenu de la cotation sur Euronext des actions de la Société, la valeur d'attribution définitive des actions attribuées gratuitement ne pourra être déterminée qu'au moment du transfert de propriété réalisé à l'issue de la période d'acquisition applicable.

² *Idem* note 1.

³ *Idem* note 1